

Prévenir et se protéger contre le moustique tigre

MOUSTIQUE TIGRE

**FAISONS ÉQUIPE
AVANT QU'IL PIQUE**



PRIVONS-LE D'EAU !



BÂCHEZ, COUVREZ, VIDEZ !



eid-rhonealpes.com



Photo: Happiness - 05/2016

Le moustique *Aedes albopictus*, originaire d'Asie, se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche d'où son appellation commune de « moustique tigre ». Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans plusieurs départements.

Apparu en 2009 dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il s'est progressivement implanté dans 9 de nos départements (Rhône, Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Savoie et Haute Savoie) et une trentaine à l'échelle nationale..

Ce moustique de très petite taille est particulièrement nuisible : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Il peut également être « vecteur » de la dengue et du chikungunya si, et seulement si, il est contaminé. Il s'infecte en piquant une personne malade qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes, et devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant ensuite des personnes saines.

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance).

Comment éviter la prolifération des moustiques ?

Quelques gestes simples

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Couvrir, jeter, vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau !

- **Enlever** tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.
- **Vider** une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.
- **Remplir** les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.
- **Vérifier** le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).
- **Entretien** le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.
- **Couvrir** toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.

Téléchargez le dépliant des bonnes pratiques à adopter [ICI](#)

Téléchargez la check liste des bons gestes à adopter

[la-check-liste-pour-lutter-contre-le-moustique-tigre-eid-rhone-alpes](#)

Se faire accompagner par des professionnels

L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID), établissement public chargé de la lutte contre les moustiques et de la gestion des zones humides, traite également les zones marécageuses infestées.

Mandaté par l'arrêté préfectoral n° n° [69-2021-04-13-00006](#) du 13 avril 2021, les agents chargés de la lutte contre les moustiques sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour procéder aux opérations prévues dans la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques.

En tant que particulier, vous avez également la possibilité de vous adresser à cette structure pour une demande d'expertise. Ainsi, leurs agents viennent à votre domicile, pour vous aider à repérer les endroits où le moustique tigre peut de se développer, et vous apportent leurs conseils en vous indiquant les bons gestes à mettre en place pour limiter la prolifération de ce moustique.

Pour accéder au formulaire de demande en ligne de diagnostic cliquez ICI

<https://www.eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic>

Pour en savoir +

Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/

Entente interdépartementale (EID) Rhône-Alpes : www.eid-rhonealpes.com